

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 287

31 mars 2005

SOMMAIRE

(L')Altaï S.A., Luxembourg	13774	Flator Finance S.A.H., Luxembourg	13759
Arcus S.A., Luxembourg	13764	Fleurs et Hydroculture-Service, S.à r.l., Steinsel . .	13775
Astrea S.A., Luxembourg	13773	Fossier Investments, S.à r.l., Luxembourg	13738
Atelier Graphique Bizart, S.à r.l., Luxembourg . . .	13776	Fossier Investments, S.à r.l., Luxembourg	13740
Blooming Creek Holding S.A., Luxembourg	13751	FREDI, Financière de Recherche et Développe- ment Industriel S.A., Luxembourg	13775
Blooming Creek Holding S.A., Luxembourg	13751	Freylon Investments, S.à r.l., Luxembourg	13750
Blooming Creek Holding S.A., Luxembourg	13772	Freylon Investments, S.à r.l., Luxembourg	13750
Boulder S.A., Luxembourg	13751	G & V Immobilière, S.à r.l., Echternach	13730
Boulder S.A., Luxembourg	13751	Gaul S.A., Luxembourg	13772
Callysto S.A., Luxembourg	13773	Global Promotion S.A., Itzig	13730
Calorilux, S.à r.l., Bettembourg	13776	Hamosa Holding (Luxembourg) S.A.	13771
Cirrus S.A., Luxembourg	13760	Héritiers Jules Fischer S.A., Luxembourg	13750
Cirrus S.A., Luxembourg	13762	Hermesco Holding S.A., Luxembourg	13765
Claudine C, S.à r.l., Luxembourg	13765	I.C.M. Interiors Composite Manufacturing S.A., Luxembourg	13741
Clorius Luxembourg, GmbH, Howald	13766	IMKI, S.à r.l., Bridel	13733
Clorius Luxembourg, GmbH, Howald	13767	Immobilière du Port S.A., Luxembourg	13772
CMG, A.s.b.l., Chorale Municipale Grevenmacher, Grevenmacher	13757	Interpillar S.A., Luxembourg	13756
Coupole Finance S.A., Luxembourg	13764	Interpillar S.A., Luxembourg	13756
Coupole Finance S.A., Luxembourg	13764	Interpillar S.A., Luxembourg	13756
Coupole Finance S.A., Luxembourg	13764	Interpillar S.A., Luxembourg	13756
Datanet S.A.H., Luxembourg	13763	Interpillar S.A., Luxembourg	13756
Datanet S.A.H., Luxembourg	13763	Interpillar S.A., Luxembourg	13730
Datanet S.A.H., Luxembourg	13763	InVino S.A., Scheidgen	13734
Datanet S.A.H., Luxembourg	13763	InVino S.A., Scheidgen	13737
Double C, S.à r.l., Luxembourg	13766	Itechserve, S.à r.l., Luxembourg	13772
Drivam Participations S.A., Luxembourg	13773	Jardinier-Paysagiste Lemmer, S.à r.l., Hunsdorf . .	13754
Eaux & Brevets Holding S.A., Luxembourg	13773	JC Consulting, S.à r.l., Luxembourg	13774
EB Consultants, S.à r.l., Luxembourg	13752	JFW S.A., Koerich-Windhof	13740
EB Consultants, S.à r.l., Luxembourg	13752	Kuehne + Nagel, S.à r.l., Contern	13755
Extang Finance, S.à r.l., Luxembourg	13776	Kuehne + Nagel, S.à r.l., Contern	13756
Fidinvest S.A., Luxembourg	13751	Kullavik International, S.à r.l., Luxembourg	13767
Financière Schmit & Klein, S.à r.l., Bertrange	13768	Kyra Investissements, S.à r.l., Luxembourg	13774
Finansskandic (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	13753	Lexpax, S.à r.l., Luxembourg	13750
Finansskandic (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	13754	Lexpax, S.à r.l., Luxembourg	13750
Finaries S.A., Luxembourg	13731	Logan Investment S.A., Luxembourg	13769
Finaries S.A., Luxembourg	13733	Logan Investment S.A., Luxembourg	13771
Flaminia Consulting S.A., Luxembourg	13749	Luxfiducia, S.à r.l., Luxembourg	13752
Flaminia Consulting S.A., Luxembourg	13749	Luxfiducia, S.à r.l., Luxembourg	13752
Flator Finance S.A.H., Luxembourg	13759	Mantec Immobilière S.A., Luxembourg	13774

Maripe Holding S.A., Luxembourg	13775	SCI Sint Willibrord, Luxembourg	13749
Mellux Financial Services, S.à r.l., Luxembourg ..	13762	Share Finance S.A., Luxembourg	13742
Parksys, S.à r.l., Roedgen	13773	Share Finance S.A., Luxembourg	13741
Peinture Lahyr Boris, S.à r.l., Leudelange	13771	Sifolux S.A., Luxembourg	13763
Platinum Asset Management S.A., Bertrange	13752	Star-Promo, S.à r.l., Livange	13775
Rodemack Participations, S.à r.l., Luxembourg ..	13755	Star-Promo, S.à r.l., Livange	13775
Rodemack Participations, S.à r.l., Luxembourg ..	13755	Techcap Vent, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg ...	13749
S.G.C. Holding S.A., Luxembourg	13771	Ukasse S.A., Luxembourg	13737
S.L.I.C., S.à r.l., Société Luxembourgeoise d'Inter-		Ukasse S.A., Luxembourg	13737
médiaires de Commerce, Luxembourg	13772	Ukasse S.A., Luxembourg	13737
Salon Bigoudie, S.à r.l., Bertrange	13776	Waymade Holdings, S.à r.l., Münsbach	13742
SCI Sint Willibrord, Luxembourg	13748		

G & V IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 16, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.040.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(105499.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

GLOBAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 100, rue de l'Horizon.
R. C. Luxembourg B 89.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

(105500.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

INTERPILLAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 62.189.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 décembre 2004, que:

Décharge est donnée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs, pour la durée de six années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L);

- Monsieur Diego Lissi, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 41, avenue Hector-Otto, MC-98000 Monaco.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, 26, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105607.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FINARIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 39.202.

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINARIES, R.C. B N° 39.202, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 272 du 22 juin 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 17 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 303 du 21 mars 2003.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Calvi, employée privée, domicilié professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel Leveau, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires le 3 décembre 2004, toutes les actions étant nominatives.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que toutes les 765.000 actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de 3.825.000 EUR sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés ainsi que celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Non-souscription à l'augmentation du capital de COMIREG.

2) Souscription à l'augmentation du capital de COMIREG à hauteur de 8.759.100 EUR.

3) Souscription à l'augmentation du capital de COMIREG à hauteur de 8.759.100 EUR sous condition de la reconsidération par COMIREG des termes et conditions de l'augmentation de capital d'un montant de 10.000.000 EUR envisagée pour COMIREG en ne prévoyant une libération immédiate des actions nouvelles souscrites qu'à hauteur du quart de leur valeur nominale, à charge pour les actionnaires ayant souscrit à ladite augmentation de libérer le solde, en une ou plusieurs fois, sur les appels du conseil d'administration dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

4) Autorisation de procéder à une émission d'obligations convertibles ou non convertibles à hauteur de 15 millions d'euros.

5) Création d'un capital autorisé (15 millions d'euros) et modification des statuts.

6) Rachat immédiat à INVESCO des 125.000 actions immobilisées depuis le 31 juillet 2000, au prix de 5 EUR par action, afin de les inscrire immédiatement dans le registre des actions au nom de la société TESSON & CIE, avec droit de substitution par tout autre membre du groupe TESSON sous la condition suspensive de l'acceptation par le groupe TESSON de ce transfert et du remboursement à FINARIES du prix payé pour l'acquisition de ces 125.000 actions.

7) Réduction de capital par rachat des 125.000 actions INVESCO au prix de 5 EUR chacune et modification des statuts.

8) Réduction de capital par rachat de 255.000 actions au prix de 5 EUR chacune à trois actionnaires déterminés et modification des statuts.

9) Soumission du différend avec INVESCO quant au prix de cession des 125.000 actions immobilisées depuis le 31 juillet 2000 à un arbitrage à frais partagés si INVESCO persiste en sa demande et pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en oeuvre, le cas échéant, ledit arbitrage et exécuter la sentence rendue à l'issue de cet arbitrage.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, complété par une déclaration écrite qui restera annexée au présent procès-verbal, et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération les résolutions suivantes:

I. Concernant l'Augmentation de capital dans COMIREG*Première résolution*

L'assemblée générale décide de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de COMIREG.
Cette résolution est rejetée par 515.000 voix contre 250.000.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de souscrire à l'augmentation de capital de COMIREG comme suit:
- montant total de l'augmentation de capital: 10.000.000 EUR;
- part revenant à FINARIES: 87,59% à savoir 8.759.100 EUR;
- paiement à COMIREG à la date de souscription;

- émission en faveur de FINARIES de 87.591 actions ordinaires de COMIREG.

L'assemblée générale décide de conditionner sa participation à l'augmentation de capital de COMIREG d'un montant de 10.000.000 EUR à une modification par cette dernière des termes et conditions de ladite augmentation, en prévoyant une libération immédiate des actions nouvelles limitée à hauteur du quart de leur valeur nominale, à charge pour les actionnaires ayant souscrit à ladite augmentation de libérer le solde, en une ou plusieurs fois, sur les appels du conseil d'administration dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive, ce qui impliquerait la tenue d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire de COMIREG pour proposer aux actionnaires de celle-ci de nouvelles résolutions venant se substituer à celles adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2004.

Cette résolution est prise par 515.000 voix contre 250.000.

II. Concernant le Financement par FINARIES de l'augmentation de capital dans COMIREG

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 8 des statuts, d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non convertibles dans la limite d'un montant maximum de 15 millions d'euros. L'assemblée délègue au conseil d'administration le pouvoir de déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à cette émission.

Sur base d'un rapport afférent du Conseil d'Administration qui restera également annexé au présent procès-verbal, l'assemblée générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de 15 millions d'euros, représenté par 3 millions d'actions sans désignation de valeur nominale, pour une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée procédant à la création de ce capital autorisé.

Durant la période de validité du capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des actions (i) soit pour assurer la conversion des obligations éventuellement émises sous l'emprunt obligataire précité au ratio d'échange d'une obligation de 5 EUR pour une action (ii) soit, dans l'hypothèse où le montant du capital social qui résulterait de la conversion de la totalité des obligations convertibles éventuellement émises resterait inférieur au capital autorisé disponible, dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital respectant le capital autorisé, d'une part, et prévoyant la possibilité de souscrire aux nouvelles actions ainsi émises par versements en espèces dans le respect du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de créances liquides et exigibles sur la société, d'autre part.

Si cette résolution est adoptée il est ajouté 3 alinéas nouveaux à l'article 5 des statuts de la société de la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéas 4 à 7.** Le capital autorisé de la Société est établi à quinze millions (15.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en trois millions (3.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 13 décembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Durant la période de validité du capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des actions (i) soit pour assurer la conversion des obligations éventuellement émises sous l'emprunt obligataire précité au ratio d'échange d'une obligation de 5 EUR pour une action (ii) soit, dans l'hypothèse où le montant du capital social qui résulterait de la conversion de la totalité des obligations éventuellement convertibles émises resterait inférieur au capital autorisé disponible, dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital respectant le capital autorisé, d'une part, et prévoyant la possibilité de souscrire aux nouvelles actions ainsi émises par versements en espèces dans le respect du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de créances liquides et exigibles sur la société, d'autre part.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.»

Cette résolution est prise par 515.000 voix contre 250.000.

III. Concernant l'Exécution du protocole d'accord du 31 juillet 2000

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne son accord à un rachat immédiat à INVESCO, au prix de 5 EUR par action, des 125.000 actions immobilisées depuis le 31 juillet 2000, afin de les inscrire immédiatement dans le registre des actions au nom de la société TESSON & CIE, avec droit de substitution par tout autre membre du groupe TESSON, ledit accord étant donné sous la condition suspensive de l'acceptation par le groupe TESSON de ce transfert et du remboursement à FINARIES du prix payé pour l'acquisition de ces 125.000 actions.

Cette résolution est rejetée par 640.000 voix avec 125.000 abstentions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction de capital de FINARIES pour le ramener de 3.825.000 EUR à 3.200.000 EUR par rachat immédiat à Invesco des 125.000 actions immobilisées depuis le 31 juillet 2000.

La créance en résultant pour Invesco sera subordonnée, au même rang que celle des actionnaires existants. Elle ne portera pas intérêt et ne sera remboursable, au prorata, qu'en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou en cas de distribution aux actionnaires d'un boni de liquidation à la liquidation de la société. Indépendamment de toute autre disposition, aucun paiement ne pourra intervenir en faveur d'Invesco avant un délai de 30 jours de calendrier suivant la publication du procès-verbal notarié de l'assemblée décidant de la réduction de capital.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à signer les textes reprenant les termes et conditions du rachat des actions entre les actionnaires concernés, INVESCO et FINARIES.

Cette résolution est rejetée par 544.489 voix contre 220.511.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction de capital de FINARIES, pour le ramener de 3.825.000 EUR à 2.550.000 EUR, par rachat immédiat à INVESCO des 125.000 actions immobilisées depuis le 31 juillet 2000 et de 130.000 actions supplémentaires à acquérir auprès de SYCAMINE HOLDINGS B.V. et SACINTER, au prix de 5 EUR par action.

La créance en résultant pour INVESCO, SYCAMINE HOLDINGS B.V. et SACINTER sera subordonnée, au même rang que celle des actionnaires existants. Elle ne portera pas intérêt et ne sera remboursable, au prorata, qu'en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou en cas de distribution aux actionnaires d'un boni de liquidation à la liquidation de la société. Indépendamment de toute autre disposition, aucun paiement ne pourra intervenir en faveur de INVESCO, SYCAMINE HOLDINGS B.V. et SACINTER avant un délai de 30 jours de calendrier suivant la publication du procès-verbal notarié de l'assemblée décidant de la réduction de capital.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à signer les textes reprenant les termes et conditions du rachat des actions entre les actionnaires concernés, INVESCO, SYCAMINE HOLDINGS B.V. et SACINTER, d'une part, et FINARIES, d'autre part.

Si cette résolution est adoptée, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000,-) euros (EUR), divisé en cinq cent dix mille (510.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cette résolution est prise par 515.000 voix contre 250.000.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que le différend avec INVESCO quant au prix de cession (indemnisation) des 125.000 actions immobilisées depuis le 31 juillet 2000, sera soumis à un arbitrage à frais partagés, si INVESCO persiste en sa demande.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en uvre, le cas échéant, ledit arbitrage et exécuter la sentence rendue à l'issue de cet arbitrage.

Cette résolution est prise par 515.000 voix contre 250.000.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Rochas, C. Calvi, M. Leveau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105805.3/230/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FINARIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 39.202.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1680 du 13 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(105806.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

IMKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8142 Bridel, 13, Impasse M. Kieffer.

R. C. Luxembourg B 53.214.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(104950.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

InVino S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. PEPE, S.à r.l.).
Gesellschaftssitz: L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof.
H. R. Luxemburg B 71.393.

Im Jahre zweitausendundvier, den fünfzehnten Dezember.
Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Andreas Fellmann, Direktor, wohnhaft in 3, Neie Wee, L-6661 Born,
- 2) Frau Ellen Philippi, Privatangestellte, wohnhaft in 3, Neie Wee, L-6661 Born.

Diese Komparenten ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Der Komparent sub 1) ist der alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEPE, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B Nr 71.393, mit Sitz in Wasserbillig, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Maître Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettemburg, am 4. August 1999, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr 848 vom 12. November 1999 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 10. Januar 2002, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr 667 vom 30. April 2002 veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, alle gezeichnet und voll eingezahlt.

- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Abtretung von Anteilen.
2. Abberufung und Entlastung des Geschäftsführers.
3. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 14, rue Michelshof, L-6251 Scheidgen.
4. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 18.605,32 um es von EUR 12.394,68 auf EUR 31.000,- heraufzusetzen ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Anteilen und Einzahlung in bar.
5. Festsetzung des Nennwertes der Anteile auf EUR 31,-.
6. Abänderung des Gesellschaftszwecks.
7. Umbenennung der Gesellschaft in InVino S.A. und Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft.
8. Neufassung der Satzung der Gesellschaft.
9. Ernennung von drei Verwaltungsratsmitgliedern und eines Kommissars.
10. Verschiedenes.

Die Komparenten sind alsdann zur Tagesordnung übergegangen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Herr Andreas Fellmann, vorgenannt, tritt einen (1) Anteil in der Gesellschaft an Frau Ellen Philippi, vorgenannt, ab zum Preis von EUR 1,-, worüber Quittung.

Diese Anteilsübertragung wurden getätigt mit dem Einverständnis des Gesellschafters und soweit wie nötig durch den Geschäftsführer der Gesellschaft angenommen.

Zweiter Beschluss

Der jetzige Geschäftsführer Herr Wilhelm Zins, Geschäftsmann, wohnhaft in Lerchenbergstr. 90, CH-8703 Erlenberg, wird abberufen und ihm wird Entlastung erteilt für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach 14, rue Michelshof, L-6251 Scheidgen verlegt.

Vierter Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um EUR 18.605,32 erhöht um es von seinem jetzigen Stand von EUR 12.394,68 auf EUR 31.000,- zu bringen ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

Der Betrag von EUR 18.605,32 wurde vollständig durch Herrn Andreas Fellmann und Frau Ellen Philippi, vorgenannt, entsprechend ihrer Beteiligung in der Gesellschaft in bar eingezahlt, wie dies dem instrumentierenden Notar bescheinigt wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Fünfter Beschluss

Der Nennwert der Anteile wird neu festgesetzt auf EUR 31,- und die Anzahl der Anteile wird dementsprechend von 100 auf 1.000 erhöht.

Sechster Beschluss

Der Zweck der Gesellschaft wird abgeändert und in Zukunft der folgende sein:

«Der Handel mit Getränken aller Art, sowohl alkoholhaltig wie alkoholfrei, der Handel mit Weinbau- und Kellerwirtschaftlichen Maschinen und Geräten sowie mit Bedarfsmaterial für den Weinbau und die Weinzubereitung im Im- und Export. Desweiteren ist der Zweck der Gesellschaft die Beratung, die Schulung und die Vermittlung in allen weinbau und kellerwirtschaftlichen Fragen sowie die Erbringung von Dienstleistungen in diesen Bereichen.

Die Gesellschaft kann weiterhin alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Beteiligung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen aus- oder inländischen Unternehmen und Gesellschaften tätigen.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.»

Siebenter Beschluss

Die Gesellschaftsbezeichnung wird in InVino S.A. abgeändert und die Gesellschaft wird in eine Aktiengesellschaft umgewandelt.

Achter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird die Satzung der Gesellschaft neugefasst und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung InVino S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Scheidgen.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Getränken aller Art, sowohl alkoholhaltig wie alkoholfrei, der Handel mit Weinbau- und Kellerwirtschaftlichen Maschinen und Geräten sowie mit Bedarfsmaterial für den Weinbau und die Weinzubereitung im Im- und Export. Desweiteren ist der Zweck der Gesellschaft die Beratung, die Schulung und die Vermittlung in allen weinbau und kellerwirtschaftlichen Fragen sowie die Erbringung von Dienstleistungen in diesen Bereichen.

Die Gesellschaft kann weiterhin alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Beteiligung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen aus- oder inländischen Unternehmen und Gesellschaften tätigen.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.

Art. 4. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von einunddreissig Euro (EUR 31,-) pro Aktie.

Art. 5. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, angenommen und unterschrieben durch alle Verwaltungsratsmitglieder, hat ebenso Gültigkeit wie ein in einer Sitzung des Verwaltungsrates gefasster Beschluss.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates zusammen mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied rechtskräftig verpflichtet.

Art. 8. Die Gesellschaft verpflichtet sich alle Verwaltungs- ratsmitglieder zu entschädigen für Verluste, Schäden oder Ausgaben, die sie verirken könnten im Zusammenhang mit irgendeiner Klage oder irgendeinem Prozess, an dem sie beteiligt wären in ihrer früheren oder aktuellen Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, ausgenommen im Falle wenn sie in solch einer Klage oder Prozess schlussendlich für grobe Fahrlässigkeit oder schlechte und absichtliche Verwaltung verurteilt werden.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt.

Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet rechtens statt am 3. des Monats Juni um 10.00 Uhr in Scheidgen am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 12. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 14. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bestimmungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.

Art. 15. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

Gemäss den Vorschriften von Artikel 26-1 und 32-1(5) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wurde am 3. November 2004 durch Herrn Marc Jones, Réviseur d'Entreprises in Luxemburg, ein Bericht betreffend die Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft erstellt welcher der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleiben wird, um mit ihr registriert zu werden.

Dieser Bericht kommt zu folgenden Schlussfolgerungen:

Schlussfolgerungen:

«Sur base des informations qui m'ont été fournies, je conclus que:

1. L'actif et le passif du bilan intermédiaire sont conformes à la réalité.
2. Les règles d'évaluation utilisées furent appropriées aux circonstances.»

Neunter Beschluss

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

1) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

- Herr Andreas Fellmann, Direktor, geboren am 28. März 1966 in Trier, Deutschland, wohnhaft in 3, Neie Wee, L-6661 Born,

- Frau Ellen Philippi, Privatangestellte, geboren am 15. Mai 1975 in Trier, Deutschland, wohnhaft in 3, Neie Wee, L-6661 Born,

- Frau Maria Elisabeth Pütz, Privatangestellte, geboren am 9. März 1953 in Oldenburg, wohnhaft in Schulstr. 11, D-54439 Saarburg.

2) Es wird zum Kommissar ernannt:

- Die Aktiengesellschaft UCI, UNITED CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxemburg B Nummer 81.470, mit Sitz in 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Fellmann, E. Philippi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 99, case 9. – Reçu 186,05 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105816.3/230/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**InVino S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. PEPE, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof.
H. R. Luxemburg B 71.393.

—
AUSZUG

Es erhellt aus zwei Kaufverträgen unter Privatschrift vom 1. Juli 2004, eingetragen in Luxemburg, am 25. November 2004, réf. LSO-AW06153 sowie eingetragen in Luxemburg, am 25. November 2004, réf. LSO-AW06155, dass

- Frau Birgit Wüsten, wohnhaft in 90, Lerchenbergstrasse, CH-8703 Erlenberg, alle ihre 50 Anteile an Herrn Andreas Fellmann verkauft die sie in der Gesellschaft PEPE, S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, besitzt.

- Herr Wilhelm Zins, wohnhaft in 90, Lerchenbergstrasse, CH-8703 Erlenberg, alle seine 50 Anteile an Herrn Andreas Fellmann verkauft die sie an der Gesellschaft PEPE, S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, besitzt.

Infolgedessen hält Herr Andreas Fellmann alle 100 Gesellschaftsanteile der Gesellschaft PEPE, S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2004.

A. Schwachtgen.

(105815.3/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

UKASSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 décembre 2004.

UKASSE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(105580.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

UKASSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 décembre 2004.

UKASSE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(105582.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

UKASSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 décembre 2004.

UKASSE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(105585.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FOSSIER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.603.

In the year two thousand four, on the sixteenth day of December.
Before Us Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NEVIS - COMMERCIO, GESTAO E SERVIÇOS LDA, a company incorporated and organized under the laws of Madeira, having its registered office at 88, rua dos Murças, freguesia da Sé, conselho do Funchal, and registered with the Conservatória do registo Comercial da Zona Franca of Madeira under number 1480, represented by Ms. Gabriela de Pierpont, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Funchal, on December, 15th, 2004.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. NEVIS - COMMERCIO, GESTAO E SERVIÇOS LDA is the sole member (the Sole Member) of FOSSIER INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited company having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.603 (the Company),

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Article 8 and Article 9 of the articles of association of the Company; and
2. (i) Appointment of Mr. Carlos Enseñat Reig as class A manager of the Company for an indefinite period; (ii) confirmation of the mandates of Mr. Robert Hovenier and of MONTEREY SERVICES S.A. as class B managers of the Company for an indefinite period; and (iii) acceptance of the resignation of UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. as manager of the Company with immediate effect and special vote of discharge.

III. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing party, represented as stated above, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to amend the corporate governance structure of the Company by creating two classes of Managers A and B and by further adapting the signatory and representation powers of the Managers.

As a result, the Sole Member resolves to amend Article 8 and Article 9 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read in their English version as follows:

«**Art. 8.** The Company shall be managed by a board of managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The board of managers shall be composed of one or several class A managers and one or several class B managers, who need not be members.

Towards third parties the Company shall be validly bound in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with paragraph 3 of the present Article.

Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether members or not.

Art. 9. The sole member exercises the powers deferred to a meeting of members by the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the board of managers are taken by the sole member. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the board of managers shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken insofar as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.»

Second resolution

In furtherance to the first resolution, the Sole Member resolves:

- (i) to appoint Mr. Carlos Enseñat Reig, businessman, born in Encamp, Andorra, on February, 20th 1985, residing at Carrer Sant Miquel n° 17, Encamp, Andorra, as class A manager of the Company for an indefinite period, to confirm the appointment of Mr. Robert Hovenier and of MONTEREY SERVICES S.A. who, until now, were managers of the Company, as class B managers of the Company for an indefinite period, and
- (ii) to accept the resignation of UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. as manager of the Company with immediate effect and to grant it by special vote full discharge for the execution of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEVIS - COMMERCIO, GESTAO E SERVIÇOS LDA, une société limitée de droit de Madeire, ayant son siège social au 88, rua dos Murças, freguesia da Sé, conselho do Funchal, and immatriculée auprès du Conservatória do registo Comercial da Zona Franca de Madeire sous le numéro 1480,

ici représentée par M^e Gabriela de Pierpont, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Funchal, le 15 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. NEVIS - COMMERCIO, GESTAO E SERVIÇOS LDA, est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société FOSSIER INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.603 (la Société),

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 8 et de l'article 9 des statuts de la Société (les Statuts); et

2. (i) Nomination de Mr. Carlos Enseñat Reig en qualité de gérant de classe A de la Société pour une période indéterminée; (ii) confirmation des mandats de Mr. Robert Hovenier et de MONTEREY SERVICES S.A. en qualité de gérants de classe B de la Société pour une période indéterminée; et (iii) acceptation de la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. avec effet immédiat et vote spécial de décharge.

III. La totalité du capital social de la Société étant représentée à cette assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Sur quoi, la partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, décide ce que suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la structure de gouvernance de l'entreprise par la création de deux catégories de gérants A et B et par l'adaptation des pouvoirs de représentation et de seing des gérants.

En conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 ainsi que l'article 9 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** La Société est gérée par un conseil de gérance nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Le conseil de gérance doit être composé d'un ou de plusieurs gérants de classe A et d'un ou de plusieurs gérants de classe B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société ou par la ou les signature(s) simple ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément au paragraphe 3 des présents Statuts.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au conseil de gérance sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au conseil de gérance seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide:

(i) de nommer Mr. Carlos Enseñat Reig, homme d'affaires, né à Encamp, Andorra, le 20 février 1985, résidant à Carrer Sant Miquel n° 17, Encamp, Andorra, en qualité de gérant de classe A de la Société pour une période indéterminée,

(ii) de confirmer la nomination de Mr. Claude Robert Hovenier et de MONTEREY SERVICES S.A. qui, jusqu'à présent, étaient gérants de la Société, en qualité de gérants de classe B de la Société pour une période indéterminée, et

(iii) d'accepter la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et de lui accorder par vote spécial pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. de Pierpont, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105799.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FOSSIER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.603.

Statuts coordonnés, suivant l'acte N° 1726 du 16 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(105800.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

JFW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich-Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.069.

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2004

A l'instant même se sont réunis les actionnaires de la société anonyme JFW S.A., avec siège social à Koerich-Windhof, 3-5, rue d'Arlon, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102.069:

- Monsieur Gérard Weerts, nommé ci-dessous, propriétaire de 99 actions de JFW S.A.,
- Monsieur Jean-Christophe le Maire de Romsée, nommé ci-dessous, propriétaire de 1 action de JFW S.A.

Les actionnaires présents déclarent que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale.

Ils ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gérard Weerts, ingénieur, demeurant à B-4053 Chaudfontaine, 16, rue Jacques Musch de sa fonction d'administrateur-délégué et autorise le conseil d'administration à nommer un nouvel administrateur-délégué.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme JFW S.A.:

- a) Monsieur Jean-Christophe le Maire de Romsée, employé privé, né à Liège, le 29 avril 1968, demeurant à B-4163 Anthisnes, 5, chemin del Haye Li Dame,
- b) Monsieur Gérard Weerts, ingénieur, né à Verviers (Belgique), le 1^{er} décembre 1954, demeurant à B-4053 Chaudfontaine, 16, rue Jacques Musch,
- c) Madame Marie-Paule Jacquet, employée privée, née à Recogne (Belgique), le 12 mai 1955, demeurant à B-4960 Malmedy, 1/M, Cligneval.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Jean-Christophe le Maire de Romsée, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le 7 décembre 2004.

M.-P. Jacquet / J.-C. le Maire de Romsée / G. Weerts.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. DSO-AX00042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105619.3/2724/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

I.C.M. INTERIORS COMPOSITE MANUFACTURING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.525.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 mai 2004

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Pascal Verdin-Pol décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 4 septembre 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire son nombre d'administrateurs de 5 à 4 et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004, comme suit :

Conseil d'Administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., rue du Fort Rheinsheim, 3, L-2419 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105410.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

SHARE FINANCE S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 40.729.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundvier, den neunten Dezember.

Vor Uns Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SHARE FINANCE S.A. (in Liquidation), mit Sitz in Luxemburg, R.C. Luxemburg B 40.729, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Maître Reginald Neuman, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 2. Juli 1992, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 502 vom 3. November 1992 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch einen Beschluss der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 25. Juni 2002, wovon ein Protokollauszug im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 1355 vom 18. September 2002 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr fünfzehn unter dem Vorsitz von Fräulein Cindy Reiners, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Marc Prospert, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die eintausendzweihundert (1.200) Aktien mit einem Nennwert von je zweiundsiebzig Euro sechs sieben zwei acht Cent (EUR 72,6728), welche das gesamte Kapital von siebenundachtzigtausend zweihundertsieben Euro sechsdreissig Cent (EUR 87.207,36) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von sämtlichen anwesenden oder vertretenen Aktionären und den Mitgliedern des Büros unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, mit den Vollmachten als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Bericht des Prüfungskommissars.

2) Annahme der Liquidationskonten und Entlastung des Liquidators und des Prüfungskommissars.

4) Abschluss der Liquidation.

5) Bezeichnung des Ortes an dem die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren aufbewahrt werden.

Nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Bericht des Prüfungskommissars an.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidationskonten anzunehmen und erteilt dem Liquidator Herrn Ernst Doczekal, Unternehmensberater, geboren am 26. Juli 1951 in Wien, Österreich, wohnhaft in Erdbrustgasse 84, A-1160 Wien, Österreich, Entlastung für die Abwicklung der Liquidation und dem Prüfungskommissar AUDIEX S.A., R.C. B Nummer 65.469, mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, Avenue de la Faïencerie für die Ausübung seines Mandates.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Komissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erklärt den Abschluss der Liquidation und bestimmt dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-2449 Luxemburg, 11, boulevard Royal aufbewahrt werden.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte die Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Reiners, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 15, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105797.3/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

SHARE FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxemburg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.729.

—

Les comptes de clôture au 31 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105795.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

WAYMADE HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 105.086.

—

STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

THE REGENT TRUST COMPANY LIMITED, a corporate trustee incorporated and governed by the laws of Jersey, with registered office at PO Box 621, Le Gallais Chambers, 54, Bath Street, St-Helier, Jersey JE4 8YD, Jersey Island, registered with the Registrar for Jersey under no. 1109, acting as trustee for the Bhikhu Patel 2002 Settlement;

ROYAL BANK OF CANADA TRUSTEES LIMITED, a corporate trustee incorporated and governed by the laws of Jersey, with registered office at PO Box 621, Le Gallais Chambers, 54, Bath Street, St-Helier, Jersey JE4 8YD, Jersey Island, registered with the Registrar for Jersey under no. 11033, acting as trustee for the Vijay Patel 2002 Settlement;

REGENT CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED, a corporate trustee incorporated and governed by the laws of Jersey, with registered office at PO Box 621, Le Gallais Chambers, 54, Bath Street, St-Helier, Jersey JE4 8YD, Jersey Island, registered with the Registrar for Jersey under no. 52650, acting as trustee for the Amit Patel 2002 Settlement and for the Dipen Patel 2003 Settlement;

here represented by Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies on November 17, 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name WAYMADE HOLDINGS.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the board of managers assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company.

Art. 14. The shareholders assume all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each have been subscribed as follows:

- * THE REGENT TRUST COMPANY LIMITED, prenamed, subscribed to one hundred twenty-five (125) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each;
 - * ROYAL BANK OF CANADA TRUSTEES LIMITED, prenamed, subscribed to twenty-five (25) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each;
 - * REGENT CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED, prenamed, subscribed to three hundred fifty (350) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each;
- and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings as managers:

Category A Managers:

- * Mr Vijaykumar Patel, company director, born on November 10, 1949 in Nairobi (kenya), residing at 320, Benfleet Road, Benfleet, Essex SS7 1PW, United Kingdom;
- * Mr Bhikhu Patel, company director, born on August 1, 1947 in Nairobi (Kenya), residing at 293, Benfleet Road, Benfleet, Essex SS7 1PR, United Kingdom;

* Mr Colum Spillane, trust director, born on January 23, 1971 in Cork (Ireland), residing at 2, Thornhill Park, La Rue de la Fontaine, St Peter, Jersey JE3 7FB, Jersey Island;

* Mr Bryan Evans, consultant, born on November 29, 1947 in Dublin (Ireland), residing at Coologe, Brennanstown Road, Dublin 18, Ireland;

* Mr Jacques Richoz, consultant, born on July 16, 1956 in Ursy (Switzerland), residing at Beau Soleil 10, CH-1009 Pully, Switzerland.

Category B Managers:

* Mr Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, born on September 4, 1951 in Namur (Belgium), residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 22, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

THE REGENT TRUST COMPANY LIMITED, une société constituée et régie suivant les lois de l'Île de Jersey, ayant son siège social au PO Box 621, Le Gallais Chambers, 54, Bath Street, St-Helier, Jersey JE4 8YD, Île de Jersey, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le no. 1109, agissant en qualité de trustee pour Bhikhu Patel 2002 Settlement;

ROYAL BANK OF CANADA TRUSTEES LIMITED, une société constituée et régie suivant les lois de l'Île de Jersey, ayant son siège social au PO Box 621, Le Gallais Chambers, 54, Bath Street, St-Helier, Jersey JE4 8YD, Île de Jersey, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le no. 11033, agissant en qualité de trustee pour Vijay Patel 2002 Settlement;

REGENT CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED, une société constituée et régie suivant les lois de l'Île de Jersey, ayant son siège social au PO Box 621, Le Gallais Chambers, 54, Bath Street, St-Helier, Jersey JE4 8YD, Île de Jersey, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le no. 52650, agissant en qualité de trustee pour Amit Patel 2002 Settlement et pour Dipen Patel 2003 Settlement;

ici représentées par Thomas Heymans, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 17 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination WAYMADE HOLDINGS.

Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach (Commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. Les associés exercent tous les pouvoirs qui leur sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires sous les conditions suivantes:

- Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance, montrant que des bénéfices reportés suffisants sont disponibles pour distribution. Si désiré, ces comptes intérimaires peuvent être revus par un professionnel indépendant;

- Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites comme suit:

* THE REGENT TRUST COMPANY LIMITED, précitée, a souscrit à cent vingt-cinq (125) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

* ROYAL BANK OF CANADA TRUSTEES LIMITED, précitée, a souscrit à vingt-cinq (25) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

* REGENT CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED, précitée, a souscrit à trois cent cinquante (350) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérants de catégorie A:

* Mr Vijaykumar Patel, directeur de société, né le 10 novembre 1949 à Nairobi (Kenya), demeurant au 320, Benfleet Road, Benfleet, Essex SS7 1PW, Grande-Bretagne;

* Mr Bhikhu Patel, directeur de société, né le 1^{er} août 1947 à Nairobi (Kenya), demeurant au 293, Benfleet Road, Benfleet, Essex SS7 1PR, Grande-Bretagne;

* Mr Colum Spillane, directeur, né le 23 janvier 1971 à Cork (Irlande), demeurant au 2, Thornhill Park, La Rue de la Fontaine, St Peter, Jersey JE3 7FB, Ile de Jersey;

* Mr Bryan Evans, consultant, né le 29 Novembre 1947 à Dublin (Irlande), demeurant à Coologe, Brennanstown Road, Dublin 18, Irlande;

* Mr Jacques Richoz, consultant, né le 16 Juillet 1956 à Ursy (Suisse), demeurant à Beau Soleil 10, CH-1009 Pully, Suisse.

Gérant de catégorie B:

* Monsieur Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Heymans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 6, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger.

(107236.3/211/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

SCI SINT WILLIBRORD, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alain S. Garros, juriste, de nationalité française, né à Alger, le 23 décembre 1940, domicilié au 45, rue Sigguy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg,

2) GRAHAM TURNER S.A., R.C. Luxembourg B N° 51.094, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. SINT WILLIBRORD, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 350 du 15 mai 1998.

- Le fonds social est représenté par trois cents (300) parts d'intérêt ayant eu une valeur nominale de cent (100,-) francs luxembourgeois chacune.

Les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré à L-1466, 6, rue Jean Engling.

Deuxième résolution

Le capital social est converti en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à 743,68 EUR.

Troisième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de deux cent cinquante-six euros trente-deux cents (256,32) pour le porter de son montant actuel converti de sept cent quarante-trois mille euros soixante-huit cents (743,68) à mille (1.000,-) euros sans émission de parts d'intérêt nouvelles.

Le montant de deux cent cinquante-six euros trente-deux cents (256,32) a été entièrement libéré en espèces par les sociétaires en proportion de leur participation dans le capital social, de sorte que le prédit montant se trouve à la disposition de la société ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

Quatrième résolution

- GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) parts d'intérêt qu'elle possède dans la société à D. BROWN & SONS, R.C.B N° 69.486, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, ici représentée par GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, elle-même ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, préqualifié, et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de sept cent trente-six euros six cents (736,06) euros, ce dont quittance.

- Monsieur Alain S. Garros, préqualifié, ici présent, cède une (1) part d'intérêt qu'il possède dans la société à D. BROWN & SONS, R.C.B N° 69.486, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, ici représentée par GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, elle-même ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, préqualifié, et ce acceptant par son mandataire, pour un de deux euros quarante-sept cents (2,47) euros, ce dont quittance.

Cinquième résolution

La valeur nominale des parts d'intérêt est fixée à dix (10,-) euros avec réduction correspondante des parts d'intérêt de trois cents (300) à cent (100).

Suite à la conversion, l'augmentation de capital, les cessions et la nouvelle fixation de la valeur nominale, il y a lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Il existe cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) D. BROWN & SONS S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt	99
2) GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, une part d'intérêt	1
Total: cent parts d'intérêt	100

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. S. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105811.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

SCI SINT WILLIBRORD, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°1773 du 21 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(105812.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

TECHCAP VENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 83.141.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2004

Bureau:

La réunion est tenue le 15 juillet 2004 sous la présidence de M. A. Unal.

Composition de l'assemblée:

La convocation des assemblées d'actionnaires est faite selon les formes et délais prescrits.
Tous les actionnaires sont représentés.

Agenda:

1. La démission et décharge du gérant M. E. Temmerman.
2. La nomination de M. K. Engel comme nouvel gérant.

Délibération:

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée générale confirme:

- la démission et la décharge du gérant M. Edwin Temmerman, demeurant Huiskensstraat 10, 3300 Tirlemont, Belgique.
- la nomination de M. Karatas Engel, demeurant Firmin Jacobslaan 30, 3545 Halen, Belgique, comme nouveau gérant.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature / E. Temmerman / K. Engel / A. Unal

Le président / - / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105412.3/503/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FLAMINIA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 82.972.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105446.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FLAMINIA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 82.972.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105449.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LEXPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 69.248.

—
Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(105476.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LEXPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 69.248.

—
Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(105473.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FREYLLON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(105486.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FREYLLON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(105482.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

HERITIERS JULES FISCHER S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 53.627.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en remplacement de M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 167 du 3 avril 1996.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme
Pour HERITIERS JULES FISCHER S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(105501.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

BOULDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.395.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signature.

(105480.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

BOULDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.395.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signature.

(105474.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.467.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(105487.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.467.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(105485.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FIDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.154.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mars 2004

- La démission de Monsieur Ernest Schmit de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean Heinz, Administrateur de sociétés, 109, rue de Mamer, L-8081 Bertrange est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Ernest Schmit, démissionnaire, avec effet au 6 mai 2003. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2004

Certifié sincère et conforme

FIDINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105776.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.529.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105444.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.529.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105445.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

EB CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 340, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 84.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105450.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

EB CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 340, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 84.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105451.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

PLATINUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelage.
R. C. Luxembourg B 67.688.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

(105436.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FINANSSKANDIC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.754.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SEB FINANS AB (PUBL), a company governed by Swedish law, established and having its registered office at 16781 Bromma, Stockholm, Sweden, registered with the Companies Department of the Patent and Registration Office, Sweden, under the Registration number No. 556111-7499, (hereafter referred to as «SEB FINANS»),

duly represented by Mr. Marc Seimetz, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Bromma (Sweden) on 30th November 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing SEB FINANS, represented as stated hereabove declared and requested the notary to act that:

I. The company FINANSSKANDIC (LUXEMBOURG) S.A. (in liquidation), a société anonyme, established and having its registered office in Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 17.754, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 17 September 1980, published in the Mémorial C, number 255 of 10 November 1980, hereafter referred to as the «Company». The Articles of Incorporation of the Company have been amended by notarial deeds of 28 October 1981, 14 September 1982, 20 October 1982, 2 August 1984, 23 December 1987 and 8 January 1990.

II. The subscribed capital of the Company is the Euro equivalent of 100,000,000.- LUF (one hundred million Luxembourg francs) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares of 1,000 LUF (one thousand Luxembourg francs) each, fully paid in.

III. SEB FINANS is the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The Company has been placed into liquidation on 22 March 1990 and FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. (formerly DELOITTE FIDUCIAIRE S.A.) has been appointed liquidator of the Company.

V. SEB FINANS is hereby appointed as liquidator of the Company in replacement of FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. (formerly DELOITTE FIDUCIAIRE S.A.).

VI. The liquidation accounts as at 30 November 2004 and report as at today are hereby approved.

VII. Full discharge is granted to the former liquidator FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. (formerly DELOITTE FIDUCIAIRE S.A.), to the directors and to the auditor of the Company for the due performance of their duties.

VIII. SEB FINANS, being the sole shareholder of the Company, has decided to proceed to the dissolution of the Company.

IX. SEB FINANS declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and of the financial situation of the Company.

X. SEB FINANS, as sole shareholder of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that SEB FINANS is vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

XI. The records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., in accordance with Luxembourg law.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

SEB FINANS AB (PUBL), une société constituée selon le droit suédois, établie et ayant son siège social à 16781 Bromma, Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Companies Department of the Patent and Registration Office, Suède, sous le numéro d'enregistrement No. 556111-7499, (ci-après dénommée «SEB FINANS»), dûment représentée par M. Marc Seimetz, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bromma (Suède) le 30 novembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

SEB FINANS, représentée comme établi ci-dessus a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. La société FINANSSKANDIC (LUXEMBOURG) S.A. (en liquidation), une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 17.754, a été constituée suivant acte notarié, le 17 septembre 1980, publié au Mémorial C, numéro 255 du 10 novembre 1980, ci-après dénommée «la Société». Les statuts de la Société ont été modifiés par actes notariés du 28 octobre 1981, 14 septembre 1982, 20 octobre 1982, 2 août 1984, 23 décembre 1987 et 8 janvier 1990.

II. Le capital souscrit de la Société est l'équivalent en Euro de 100.000.000,- LUF (cent millions francs luxembourgeois) divisé en 100.000 (cent mille) actions de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, toutes entièrement libérées.

III. SEB FINANS est l'unique propriétaire de toutes les actions de la Société.

IV. La Société a été placée en liquidation le 22 mars 1990 et la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. (précédemment DELOITTE FIDUCIAIRE S.A.) a été désignée comme liquidateur de la Société.

V. SEB FINANS est par le présent acte nommée comme liquidateur de la Société en remplacement de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. (précédemment DELOITTE FIDUCIAIRE S.A.).

VI. Les comptes de liquidation au 30 novembre 2004 et le rapport de liquidation à la date de ce jour sont approuvés par la présente.

VII. Pleine décharge est accordée au précédent liquidateur la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. (précédemment DELOITTE FIDUCIAIRE S.A.), aux administrateurs et au réviseur de la Société pour la bonne exécution de leurs mandats.

VIII. SEB FINANS, en tant qu'actionnaire unique de la Société a décidé de procéder à la dissolution de la Société.

IX. SEB FINANS déclare avoir pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

X. SEB FINANS, en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou pleinement provisionné, que SEB FINANS est investi de tout l'actif de la Société et déclare expressément par la présente qu'elle prendra à sa charge et assumera tout passif de la Société connu et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation est à considérer comme faite et clôturée.

XI. Les pièces et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq (5) ans dans les bureaux de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., conformément au droit luxembourgeois.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, acte que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, ladite personne a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105818.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FINANSSKANDIC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.754.

Les comptes de clôture au 30 novembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105817.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 4, rue Alsbich.

R. C. Luxembourg B 50.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(105415.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

RODEMACK PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.303.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(105453.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

RODEMACK PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.303.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(105440.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**Kuehne + Nagel, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. KÜHNE UND NAGEL, SPEDITION, GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
H. R. Luxemburg B 9.085.

Im Jahre zweitausendvier, den fünfzehnten Dezember,
Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg),

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft schweizerischen Rechtes KÜHNE + NAGEL INTERNATIONAL A.G., mit Sitz in CH-8834 Schindellegi, Dorfstrasse 50,

eingetragen im Handelsregister des Kantons Schwyz, unter der Nummer CH-130.0.005.610-5,

hier vertreten durch Herrn Alexander Bauz, Branch Manager, wohnhaft in D-53347 Alfter, Rosenweg 9, und Herrn Daniel Frank, Finance Manager, wohnhaft in L-8357 Goeblange, Domaine du Beauregard 20,

auf Grund einer Vollmacht gegeben zu CH-Schindellegi am 24. November 2004,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Gesellschaft KÜHNE + NAGEL INTERNATIONAL A.G., vertreten wie hiervor erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KÜHNE UND NAGEL, SPEDITION, GmbH, mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 9.085,

gegründet unter der Bezeichnung KÜHNE UND NAGEL, S.à r.l., gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 20. April 1970, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 171 vom 25. September 1970, mehrmals abgeändert, unter anderem gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Aloyse Weirich, mit dem damaligen Amtswohnsitz zu Bettemburg, am 26. Oktober 1981, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 4 vom 8. Januar 1982, enthaltend die Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in KÜHNE UND NAGEL, SPEDITION, GmbH, sowie zuletzt auf Grund der ausserordentlichen Versammlung vom 15. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 375 vom 7. März 2002.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt eine ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig die Gesellschaftsbezeichnung von KÜHNE UND NAGEL, SPEDITION, GmbH in Kuehne + Nagel, S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel drei (3) der Satzungen wie folgt abgeändert:

«**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet Kuehne + Nagel, S.à r.l.»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Contern, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten in einer ihnen kundigen Sprache, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bauz, D. Frank, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2004, vol. 528, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Grevenmacher, den 21. Dezember 2004.

J. Gloden.

(105641.3/213/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**Kuehne + Nagel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KÜHNE UND NAGEL, SPEDITION, GmbH).**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 9.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(105642.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

INTERPILLAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.189.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(105604.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

INTERPILLAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.189.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(105602.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

INTERPILLAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.189.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(105598.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

INTERPILLAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.189.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(105596.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

CMG, A.s.b.l., CHORALE MUNICIPALE GREVENMACHER, Association sans but lucratif.

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg F 844.

I.- Dénomination, Siège, Durée, Objet

Les soussignés Demuth Tessa, De Norre Bart, Jager Carlo, Krier Ed, Mietzner Michael, Peters Raymond, Seppänen Markku, Urwald Adely, se sont proposés de transformer la CMG, nommée actuellement: CHORALE MUNICIPALE GREVENMACHER, en association sans but lucratif, dénommée ci-après l'association, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination: CHORALE MUNICIPALE GREVENMACHER, A.s.b.l., en abrégé CMG, A.s.b.l.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Grevenmacher.

Art. 3. L'association est créée pour une durée illimitée. Elle observera une stricte neutralité idéologique, politique et confessionnelle.

Art. 4. L'association a pour objet primaire l'exercice, la culture et la propagation du chant. Elle participe à toute manifestation culturelle à laquelle elle est invitée par le conseil communal de Grevenmacher, sauf cas de force majeure.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de leur offrir des divertissements variés et de qualité, de représenter et de défendre ses intérêts devant toute autorité, personne ou organisme privé et en toutes circonstances où elle juge nécessaire ou utile de le faire.

Pour atteindre ses objectifs, l'association peut entreprendre toutes démarches, mesures et initiatives quelconques se rapportant aux buts définis ci-dessus.

II.- Membres

Art. 5. L'association se compose d'un conseil d'administration (CA), de membres actifs et de membres honoraires. Les membres doivent être des personnes physiques.

L'association engage une personne physique en tant que directeur. Le directeur est automatiquement membre honoraire sans devoir payer une cotisation.

Art. 6. Peut devenir membre actif toute personne âgée de 15 ans au moins, sauf le directeur. Sur demande du directeur, elle doit se soumettre préalablement à une épreuve de chant en présence du directeur et de deux membres de l'exécutif du CA.

Les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 ci-devant mentionnée, notamment du droit de vote à l'assemblée générale de l'association (AG).

Leur nombre est illimité, sans pouvoir être inférieur à huit.

La qualité de membre actif est attestée par le paiement d'une cotisation annuelle fixée par l'AG.

Art. 7. La qualité de membre honoraire est conférée à toute personne qui, sans pouvoir ou sans vouloir être admise comme membre actif, apporte son appui matériel ou moral et paye une cotisation annuelle fixée par l'AG. Les membres honoraires sont invités à assister aux activités publiques de l'association. Pourtant, ils n'ont pas de droit de vote à l'AG.

Art. 8. Les cotisations sont fixées par l'AG. En cas de modification, les nouvelles cotisations sont applicables à partir de l'année en cours.

Pour les membres actifs, la cotisation ne pourra être supérieure à 25 euros par an.

Les membres formant ensemble un seul ménage n'ont besoin de payer que deux cotisations, indépendamment du nombre d'enfants qui sont membres actifs. Chaque membre actif dispose néanmoins du droit de vote à l'AG.

Le CA peut dispenser les membres actifs nouvellement admis du paiement de la cotisation pour l'année en cours.

Art. 9. Les membres actifs se soumettent aux obligations suivantes:

a) Ils participent à tous les concerts, répétitions, compétitions et excursions ou s'excusent préalablement auprès du directeur ou du CA. Sur proposition du CA, un membre actif dresse une liste annuelle des présences reprenant pour chaque membre actif les présences, absences excusées et absences non excusées.

b) Ils sont individuellement responsables des objets (partitions, vêtements, etc.) qui leur ont été confiés par l'association.

Art. 10. Perd la qualité de membre de l'association:

a) tout membre ayant présenté sa démission par lettre simple au CA ou oralement à deux membres de l'exécutif du CA,

b) par radiation pour motif grave (absences nombreuses et non excusées, retards importants et nombreux, impolitesse ou comportement indigne, mobbing, etc.) prononcée par le CA.

Un membre qui cesse de faire partie de l'association perd tous les droits sur les cotisations versées. Aucun membre n'a de droit sur le fond social.

III.- Conseil d'administration

Art. 11. Le CA est l'organe créé par les membres pour administrer l'association.

Il est composé de sept à onze membres dont deux membres honoraires au maximum.

Le mandat des membres du CA a en principe une durée de deux ans, sans préjudice à ce qui suit. Les membres sortants sont rééligibles.

Les mandats de la première moitié dont feront partie le président et le secrétaire prennent fin en janvier des années paires. Les mandats de l'autre moitié dont feront partie, le vice-président et le trésorier prennent fin en janvier des années impaires.

Les membres soussignés forment le premier CA qui reste en fonction jusqu'en janvier 2003.

Art. 12. Les candidatures pour le CA sont à présenter au président avant l'ouverture des opérations de vote. Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de places vacantes au CA, l'élection des membres du CA se fait par acclamation de l'AG. Sinon l'élection des membres du CA se fait au scrutin secret. Sont élus les candidats ayant pu réunir le plus de voix. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est élu.

Art. 13. Le CA désignera en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces quatre mandataires constituent l'exécutif du CA.

Le CA peut s'associer, avec voix consultative, le directeur ou toute autre personne capable de soutenir le CA dans la réalisation de ses buts.

Les fonctions de l'exécutif du CA ne peuvent être exercées par un membre de famille du directeur.

Art. 14. Les fonctions de membre du CA sont honorifiques. Des indemnités pour frais de route ou de séjour peuvent cependant être octroyées dans des cas exceptionnels et dûment motivés; ces indemnités ne pourront en aucun cas dépasser celles prévues par le barème de la Fonction Publique.

Art. 15. Le CA se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins trois fois par an. La convocation des membres du CA doit avoir lieu au plus tard deux jours ouvrables avant la réunion du CA.

Art. 16. Le CA peut délibérer valablement si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

En cas de partage des voix, celle du président (ou de son remplaçant) est prépondérante.

Si une réunion du CA n'a pas été en nombre pour prendre une décision, une nouvelle réunion convoquée avec le même ordre du jour, peut décider valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Les délibérations du CA sont consignées dans un procès-verbal, rédigé et signé par le secrétaire. Copie de chaque procès-verbal est accessible aux membres du CA au plus tard lors de la prochaine réunion du CA, et soumis à l'approbation lors de cette réunion.

Art. 17. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à la compétence de l'AG par les présents statuts ou par la loi est de la compétence du CA. Le CA décide notamment du nombre et de l'horaire des répétitions, de l'acquisition des partitions proposées par le directeur, de l'organisation des concerts et autres activités, de la tenue des membres lors des concerts, de la fixation du salaire et des indemnités touchés par le directeur, ainsi que de la convocation de l'AG.

Toute décision concernant l'engagement ou le licenciement du directeur doit:

- ou bien être prise à l'unanimité par le CA au complet,
- ou bien être prononcée par le CA statuant à la majorité absolue des voix et confirmée par l'AG suivante à la majorité des 2/3 des votants.

Art. 18. Tout membre du CA peut renoncer à son mandat en présentant sa démission par lettre simple au CA. Alors l'AG suivante procédera au remplacement du membre sortant.

IV.- Assemblée générale

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 20. L'AG est composée de l'ensemble des membres. Seulement les membres actifs ont droit de vote. Le vote par procuration est permis pour une personne.

Art. 21. L'AG est convoquée par le CA, une fois par an, au cours du mois de janvier, la liste des membres étant complétée ce jour-là.

L'AG peut exceptionnellement être convoquée par le CA au cours des autres mois de l'année, si des décisions importantes (par exemple le remplacement de membres du CA) doivent être prises.

L'AG doit également être convoquée suite à la demande écrite, signée par au moins 1/3 des membres actifs et transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au président.

Art. 22. Les convocations sont faites par le CA au moyen d'une lettre simple, au plus tard huit jours ouvrables avant la réunion. L'ordre du jour doit figurer sur la convocation.

Art. 23. Chaque année, l'AG élit parmi les membres actifs ne faisant pas partie du CA, deux réviseurs de caisse chargés du contrôle des livres, des comptes et de la caisse de l'association. Le mandat de réviseur de caisse est renouvelable.

Art. 24. Le rapport financier, établi par le trésorier, est obligatoirement soumis pour approbation à l'AG.

V.- Gestion

Art. 25. L'association est valablement engagée par la signature d'un de ses membres de l'exécutif du CA.

Art. 26. Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du CA.

En cas d'absence du président, le vice-président remplace le président dans l'exercice de ses fonctions. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre avec la plus grande ancienneté dans le comité remplace le président.

Art. 27. Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents et procès-verbaux de l'association.

Art. 28. Le trésorier est chargé de la tenue de la comptabilité et organise le recouvrement des cotisations. A la fin de chaque année, il établit un rapport financier, soumis au contrôle des réviseurs de caisse et à l'AG pour approbation.

Art. 29. Le directeur dirige les répétitions, concerts et la partie musicale des autres activités. Il établit les programmes des concerts, avec l'approbation du CA. Il est également tenu d'assister à toutes les réunions du CA auxquelles il a été invité par le président.

En cas de force majeure, le directeur peut se faire remplacer par un membre actif dans l'exercice de ses fonctions.

VI.- Dispositions finales

Art. 30. En cas de modification des présents statuts, les règles à suivre sont celles prévues par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 31. La dissolution de l'association est réglée par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

La dissolution volontaire est prononcée lorsque le nombre de membres actifs est inférieur à huit ou lorsqu'après une AG le nombre de membres du CA est inférieur à trois, faute de candidatures. Dans ce cas, l'excédent favorable et le mobilier de l'association seront conservés pour être affectés à une association future portant obligatoirement la dénomination mentionnée dans l'article 1 et poursuivant les objectifs décrits dans l'article 4.

Art. 32. Pour tous les cas non prévus par les présents statuts, il y a lieu d'appliquer les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Grevenmacher, le 8 février 2002.

Annexe aux statuts de SBD, A.s.b.l.

Liste des membres du premier conseil d'administration

Noms et prénoms	Domicile	Profession	Nat.
Demuth Tessy	16, rue de Muenchecker, L-6760 Grevenmacher	empl. privée	L
De Norre Bart	10, rue Paul Faber, L-6785 Grevenmacher	fonctionnaire	B
Jager Carlo	49, rue de Trèves, L-6793 Grevenmacher	retraité	L
Krier Ed	8, Im Weiher, L-6796 Grevenmacher	instituteur	L
Mietzner Michael	38, rue de Wecker, L-6795 Grevenmacher	fonctionnaire	D
Peters Raymond	50, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher	retraité	L
Seppänen Markku	11, rue des Jardins, L-6738 Grevenmacher		Fin
Urwald-Krier Adely	14, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher	chargée de cours	L

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08375. – Reçu 387 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106385.3//150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

FLATOR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 34.951.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Domiciliaire

Signature

(105467.3/1629/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FLATOR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 34.951.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Domiciliaire

Signature

(105468.3/1629/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**CIRRUS S.A., Société Anonyme,
(anc. softw-AIR S.A.).**
Registered office: Contern.
R. C. Luxembourg B 79.216.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of November.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of softw-AIR S.A., a société anonyme which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 4 December 2000, published in the Mémorial C, number 470 of 21 June 2001, which is registered in the Luxembourg Company Register under section B number 79.216 and which has its registered office in 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern, Zone d'Activités «Weihergewann» (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the Company's incorporation.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Olivier Dorier, employee, with professional address in Luxembourg, Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Nathalie Miranda, employee, with professional address in Belvaux (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux (Luxembourg).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To amend the company's name from its current name of softw-AIR S.A. to CIRRUS S.A. and thus article 1 of the Company' articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

2. To amend the Company's corporate object and thus Article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 3.** The object of the corporation is the realization of all kinds of operations in relation with the aviation and aircraft business in general, including but not limited to consulting, management, trading, leasing, component trading and leasing, technical consulting and evaluation.

The company can realize all operations that are necessary and useful to its commercial and industrial exploitation. The corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise. The corporation may lend and borrow with or without interests, proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its object. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all seven thousand five hundred (7,500) shares representing the entirely subscribed share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's corporate name from its current name of softw-AIR S.A. to CIRRUS S.A. and thus article one (1) of the Company' articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

Article one (1) will consequently have the following wording:

«**Art. 1.** There exists a corporation in the form of a «société anonyme», under the name of CIRRUS S.A.»

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend completely the Company's corporate object and resolves to amend thus article three (3) which shall henceforth have the following wording.

«**Art. 3.** The object of the corporation is the realization of all kinds of operations in relation with the aviation and aircraft business in general, including but not limited to consulting, management, trading, leasing, component trading and leasing, technical consulting and evaluation.

The company can realize all operations that are necessary and useful to its commercial and industrial exploitation. The corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise. The corporation may lend and borrow with or without interests, proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its object. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereas the present original deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de softw-AIR S.A., une société anonyme, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 470 du 21 juin 2001, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 79.216 et ayant son siège social au 2 rue de l'Etang, Zone d'Activités «Weihergewann», (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de l'acte de constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Dorier, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Miranda, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle softw-AIR S.A. en CIRRUS S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1^{er} des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 comme suit:

«**Art. 3.** L'objet de la société est la réalisation de tous types d'opérations en relation avec les activités d'aviation et d'avion en général, incluant mais non limité à la consultation, la gestion, le commerce, la location, la location et le commerce de composants, l'évaluation et la consultation technique.

La société peut réaliser toutes opérations qui sont nécessaires et utiles à son exploitation industrielle et commerciale. La société peut participer à l'établissement et son développement de n'importe quelles sociétés commerciales et industrielles et peut leur rendre toutes assistances que ce soit pour des prêts, garanties ou autres. La société peut prêter et emprunter avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations et d'emprunts.

La société peut réaliser n'importe quelles autres activités de portefeuille titres, financières, industrielles ou commerciales, directement ou indirectement en connexion avec son objet social. Elle peut aussi mener toutes transactions immobilières, tels que l'achat, la vente, le développement et la gestion d'immeubles.

La société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et réaliser toutes opérations qui peuvent sembler être utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les sept mille cinq cents (7.500) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle softw-AIR S.A. en CIRRUS S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article un (1) des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article un (1) aura en conséquence la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous forme d'une société anonyme, dénommée CIRRUS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société en son intégralité et décide de modifier en conséquence l'article trois (3) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la société est la réalisation de tous types d'opérations en relation avec les activités d'aviation et d'avion en général, incluant mais non limité à la consultation, la gestion, le commerce, la location, la location et le commerce de composants, l'évaluation et la consultation technique.

La société peut réaliser toutes opérations qui sont nécessaires et utiles à son exploitation industrielle et commerciale. La société peut participer à l'établissement et son développement de n'importe quelles sociétés commerciales et industrielles et peut leur rendre toutes assistances que ce soit pour des prêts, garanties ou autres. La société peut prêter et emprunter avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations et d'emprunts.

La société peut réaliser n'importe quelles autres activités de portefeuille titres, financières, industrielles ou commerciales, directement ou indirectement en connexion avec son objet social. Elle peut aussi mener toutes transactions immobilières, tels que l'achat, la vente, le développement et la gestion d'immeubles.

La société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et réaliser toutes opérations qui peuvent sembler être utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Dorier, N. Miranda, B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2004, vol. 889, fol. 68, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(106776.3/239/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**CIRRUS S.A., Société Anonyme,
(anc. softw-AIR S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(106780.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

MELLUX FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 82.902.

EXTRAIT

Acte rectificatif

L'associé unique de la Société, MELCHEMIE GROUP B.V. S.à r.l., constituée et régie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social, à Arnhem, a décidé en date du 30 novembre 2004:

- d'accepter la démission de Monsieur Joost Spoel en tant que gérant A de la Société, avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat; et
- de nommer pour une durée illimitée M. Jan Willem Bomhof, en tant que gérant A de la Société, à partir du 1^{er} décembre 2004; et
- de nommer pour une durée illimitée Mme Veronica Oderkerk, en tant que gérant B de la Société, à partir du 1^{er} décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MELLUX FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105625.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

DATANET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 54.501.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(105545.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

DATANET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 54.501.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(105542.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

DATANET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 54.501.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(105541.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

DATANET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 54.501.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(105539.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

SIFOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 68.623.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(105439.3/1629/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

13764

COUPOLE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.275.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(105564.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

COUPOLE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.275.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(105566.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

COUPOLE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.275.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(105569.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ARCUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 85.402.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2004

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars à 14.00 heures.

Les Actionnaires de la société ARCUS S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le mandat du Commissaire aux Comptes, la société FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A. ayant son siège à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 57.321, étant arrivé à échéance, les Actionnaires décident à l'unanimité de ne pas le renouveler.

Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de Commissaire aux Comptes.

2) Les Actionnaires procèdent donc à de nouvelles élections statutaires et décident de nommer Commissaire aux Comptes:

- LUX-AUDIT S.A. avec siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

Le Commissaire aux Comptes ainsi nommé déclare accepter son mandat, valable pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105413.3/503/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

HERMESCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 30.977.

—
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 8 juillet 2004
Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge à l'Administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de l'Administrateur sortant:

- Monsieur Christophe Blondeau, demeurant au 46, rue de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de la Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange de sa fonction de Commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société en remplacement du Commissaire aux comptes sortant:

- Madame Annette Michels, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat des autres Administrateurs en fonction, à savoir Messieurs Faltz et Forster. Leur mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide enfin de transférer le siège de la société, avec effet immédiat, du 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour HERMESCO HOLDING S.A.

A. Michels

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00011. – Reçu 16 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(106354.3/565/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

CLAUDINE C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.534.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour CLAUDINE C, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(105416.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

DOUBLE C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour *DOUBLE C, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(105417.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**CLORIUS LUXEMBURG, GmbH, Einmannhandelsgesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. VITERRA ENERGY SERVICES, GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.
H. R. Luxemburg B 17.750.

Im Jahre zweitausendundvier, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marthe Thyès-Walch, Notar im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Versammelte sich in ausserordentlicher Generalversammlung der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VITERRA ENERGY SERVICES, GmbH, mit Sitz zu L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 17.750, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 12. September 1980, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 265 vom 17. November 1980, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 141 vom 4. Februar 2004 und zwar:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts ISTA HOLDING EUROPE, GmbH, mit Sitz zu Essen/ Deutschland,

hier vertreten durch:

Herrn Hans-Ulrich Benecke, Niederlassungsleiter, wohnhaft in L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Essen, am 19. November 2004,

welche Vollmacht, von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in CLORIUS LUXEMBURG, GmbH mit Wirkung ab dem 1. Januar 2005 abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst der Gesellschafter Artikel eins der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung CLORIUS LUXEMBURG, GmbH besteht eine luxemburgische Einmannhandelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.»

Dritter Beschluss

Anlässlich der Umfirmierung des alleinigen Gesellschafters, die heutige Gesellschaft ISTA HOLDING EUROPE, GmbH, beschliesst letzterer Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR), aufgeteilt in sechshundert (600) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts ISTA HOLDING EUROPE, GmbH, mit Sitz zu Essen (Deutschland) übernommen wurden.»

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Rücktritt von Herrn Ralf Berens, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-48282 Emsdetten (Deutschland), 32, Hans-Poetschki-Strasse, als Geschäftsführer anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst Herrn Hans-Ulrich Benecke, vorgenannt, zum neuen Geschäftsführer zu ernennen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-U. Benecke, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2004.

M. Thyès-Walch.

(106801.3/233/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**CLORIUS LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. VITERRA ENERGY SERVICES, GmbH).**

Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 17.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 novembre 2004.

M. Thyès-Walch.

(106804.3/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

KULLAVIK INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 91.739.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the seventh day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

Mr Mats Månsson, company director, born in Göteborg (Sweden), on 28 September 1956, residing in Apt. Bellevue Karl-Henrich Waggert Strasse 9, A-5640 Bad Gastein (Austria),

hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given on December 2, 2004,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company KULLAVIK INTERNATIONAL, a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered in the «registre du commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 91.739, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 January 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 298 of 20 March 2003.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into hundred (100) shares with a par value of hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company KULLAVIK INTERNATIONAL, has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company KULLAVIK INTERNATIONAL, prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Mats Månsson, directeur de société, né à Göteborg (Suède), le 28 septembre 1956, demeurant Apt. Bellevue Karl-Henrich Waggert Strasse 9, A-5640 Bad Gastein (Autriche),

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société KULLAVIK INTERNATIONAL, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 91.739, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 298 du 20 mars 2003.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société KULLAVIK INTERNATIONAL, a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société KULLAVIK INTERNATIONAL, prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2004, vol. 889, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(106489.3/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

FINANCIERE SCHMIT & KLEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R. C. Luxembourg B 90.454.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 114 du 5 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINANCIERE SCHMIT & KLEIN, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(105509.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LOGAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 61.470.

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOGAN INVESTMENT S.A., (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 16 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 75 du 5 février 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.470.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 3 septembre 2001, aux termes de laquelle le capital social de la Société fut converti de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR); un extrait de ladite assemblée a été publié au Mémorial C numéro 268 du 16 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Baumann, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Kossmann, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Mesdames Sandrine Lariccia-Citti et Catherine Day-Royemans, toutes deux employées privées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 102.253,31 (cent deux mille deux cent cinquante-trois euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 133.240,- (cent trente-trois mille deux cent quarante euros) par la création, l'émission et la souscription de 3.300 (trois mille trois cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces.

2.- Modification de l'article 5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 133.240,- (cent trente-trois mille deux cent quarante euros), représenté par 4.300 (quatre mille trois cents) actions, sans mention de valeur nominale, chacune entièrement libérées. La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

3.- Annulation de la phrase suivante dans l'article 6) des statuts:

«Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.»

4.- Annulation du dernier paragraphe de l'article 9) des statuts:

«Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du présent, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.»

5.- Annulation de l'article 25) des statuts et renumérotation des articles suivants.

6.- Annulation du dernier paragraphe de l'article 26) des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend, à chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent deux mille deux cent cinquante-trois euros et trente et un cents (102.253,31 EUR), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à un montant de cent trente-trois mille deux cent quarante euros (133.240,- EUR), par la

création et l'émission de trois mille trois cents (3'300) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont partiellement ou totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles:

la société LANNAGE S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Catherine Day-Royemans, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société LANNAGE S.A., prédésignée,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société susmentionnée aux trois mille trois cents (3.300) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et les libérer intégralement par versement en numéraire.

Le souscripteur susmentionné déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de cent deux mille deux cent cinquante-trois euros et trente et un cents (102.253,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation du capital social souscrit, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'intégralité de l'article cinq (5), des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner à cet article cinq (5) des statuts la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit de la société est fixé à cent trente-trois mille deux cent quarante euros (133.240,- EUR), représenté par quatre mille trois cents (4.300) actions, sans mention de valeur nominale, chacune entièrement libérées.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler la phrase suivante dans l'article six (6) des statuts de la Société:

«Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler le dernier alinéa de l'article neuf (9) des statuts de la Société, dont la teneur est la suivante:

«Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du présent, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement l'article vingt-cinq (25) des statuts et de procéder à une nouvelle renumérotation des articles vingt-six (26) et subséquents des statuts qui deviendront les articles vingt-cinq (25) à trente et un (31).

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer le dernier alinéa de l'ancien article vingt-six (26) des statuts de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Baumann, C. Kossmann, S. Lariccia-Citti, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2004, vol. 889, fol. 87, case 1. – Reçu 1.022,53 euros.

Le Releveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(106372.3/239/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

LOGAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 61.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(106373.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

PEINTURE LAHYR BORIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 42.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour PEINTURE LAHYR BORIS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(105418.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

HAMOSIA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding (dissoute).

R. C. Luxembourg B 17.485.

La société HAMOSA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. ayant été dissoute en date du 16 décembre 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 29 décembre 2000 entre la société HAMOSA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Le 17 décembre 2004.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06550. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(105427.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

S.G.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 83.087.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 novembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 31 décembre 2004:

- Monsieur Giorgio Sulser, Président, demeurant aux 21-23, rue du Clos à Genève (Suisse),
- Monsieur Takeo Harada, demeurant au 2514 Shonan Takatori à Yokosuka City, Kanagawa Pref. (Japon),
- Monsieur Lorenzo Banchemo, demeurant au 16, rue Via Gorgona à Genua (Italie).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06922. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(105437.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ITECHSERVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 73.285.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105442.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.467.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(105447.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

GAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.245.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105454.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

IMMOBILIERE DU PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.596.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Signature.

(105455.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**S.L.I.C., S.à r.l., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIARES DE COMMERCE,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 83.121.

Le 22 juin 2004, Monsieur Bernard Gautier, demeurant à F-69490 St Romain De Popey, Le Bourg a cédé ses 60 (soixante) parts sociales détenues dans la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIARES DE COMMERCE en abrégé S.L.I.C. S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.121 et établie à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003701.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

DRIVAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 68.951.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105457.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

CALLYSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 81.098.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105458.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

EAUX & BREVETS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 87.234.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105459.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

PARKSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3392 Roedgen, 51, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.715.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105461.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ASTREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 95.347.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105465.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

JC CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 74.212.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(105462.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

MANTEC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.634.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(105471.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

KYRA INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.975.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(105479.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

L'ALTAÏ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 72.650.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 11 mai 2004 reportée au 6 décembre 2004

Première résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 2003 et décide de reporter le résultat à nouveau.

Troisième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats de M. Pierre Delandmeter, M. Jean-Marie Fourquin et M. Yannick Deschamps jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour L'ALTAÏ S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105521.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FREDI, FINANCIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.637.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signature.

(105483.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

MARIPE HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.077.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARIPE HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(105495.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

FLEURS ET HYDROCULTURE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 60.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX00285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 décembre 2004.

Pour EURO-ASSOCIATES S.A.

Signature

(105497.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

STAR-PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3378 Livange, 13A, rue de Peppange.
R. C. Luxembourg B 54.799.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG SC

Signature

(105537.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

STAR-PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3378 Livange, 13A, rue de Peppange.
R. C. Luxembourg B 54.799.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG SC

Signature

(105535.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

EXTANG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.047.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(105490.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

SALON BIGOUDIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 34.139.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(105494.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

CALORILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3270 Bettembourg, 63, rue de Peppange.
R. C. Luxembourg B 7.627.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(105496.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ATELIER GRAPHIQUE BIZART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.869.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 décembre 2004.

Pour EURO-ASSOCIATES S.A.

Signature

(105498.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.
